

Introduction

1. La réunion du Bureau s'est tenue au Caire, à l'Hôtel El-Gezira Sheraton, les 1er et 2 avril 1996, à l'invitation du gouvernement égyptien.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

2. M. Nourdine Benomar Alami, ministre marocain de l'Environnement et président du Bureau, a déclaré ouverte la réunion. Mme Elisavet Papazoi, vice-présidente (Grèce), M. Atef Ebeid, ministre du secteur des entreprises publiques et ministre d'Etat chargé des questions administratives et de l'environnement d'Egypte, et M. Salah Hafez, directeur exécutif, vice-président (Egypte), M. Dror Amir, vice-président (Israël) et M. Joaquin Ros, rapporteur (Espagne) étaient présents. M. Jacques Devèze a assisté à la réunion en tant qu'observateur de France. M. Slimane Zaouche, vice-président (Algérie) s'est trouvé dans l'impossibilité d'assister à la réunion.
3. M. Lucien Chabason, Coordonnateur du PAM et M. Ibrahim Dharat, administrateur de programme (hors classe) du PAM, représentaient le Secrétariat,. M. I. Dharat faisait office de secrétaire technique de la réunion.
4. Le président du Bureau a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et a remercié le gouvernement égyptien pour sa chaleureuse et traditionnelle hospitalité.
5. M. A. Ebeid, ministre chargé de l'environnement a salué la présence des ministres de l'Environnement ainsi que celle des autres distingués membres du Bureau. Il a exprimé sa reconnaissance d'avoir accepté l'invitation de l'Egypte d'accueillir la réunion du Bureau au Caire et a souligné que son pays offrait son plein appui à toutes les initiatives visant à protéger l'environnement en Méditerranée et partout dans le monde. Il a attiré l'attention sur le fait qu'il convenait de coopérer au plan mondial et d'agir au plan national. Ce n'est que par la coopération qu'il est possible de protéger l'environnement. Enfin, il a assuré les participants que son pays poursuivrait son engagement quant aux décisions du Bureau.
6. Mme E. Papazoi a exprimé son plaisir de voir se tenir la réunion du Bureau en Egypte.
7. M. D. Amir a lu un message de M. Yossi Sarid, ministre israélien de l'Environnement dans lequel il s'excusait d'être dans l'impossibilité de participer à la réunion, son pays étant en période électorale. Le ministre a rappelé l'engagement de son pays vis-à-vis du PAM.

8. M. J. Ros a remercié l'Égypte de son aimable invitation et a lu un message adressé par Mme Christina Narbona Ruiz, secrétaire d'état pour l'Environnement, s'excusant d'être dans l'impossibilité de participer à la réunion, son pays étant en période électorale.
9. M. L. Chabason a exprimé les remerciements et les félicitations du Secrétariat au gouvernement égyptien pour son chaleureux accueil et son hospitalité.
10. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

11. La réunion a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP/BUR/48/1. L'organisation des travaux proposée par le Secrétariat dans l'ordre du jour annoté, figurant dans le document UNEP/BUR/48/2, a été modifiée. Il a été convenu d'accepter l'invitation de l'Académie arabe des sciences et de la technologie de visiter ses installations à Alexandrie. Il a donc été décidé d'examiner tous les points de l'ordre du jour au cours de la première journée, d'examiner et adopter les décisions portant sur les points présentant un intérêt particulier tardivement (à 20 heures). En ce qui concerne le reste du rapport du Bureau, il a été décidé d'autoriser le rapporteur et le Secrétariat à le préparer et l'envoyer aux membres du Bureau en vue de leurs commentaires avant de le finaliser.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau (Rabat, 9-10 novembre 1995)

12. M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM, a présenté les grandes lignes du rapport sur l'état d'avancement, figurant dans le document UNEP/BUR/48/3 et s'est concentré sur certains points importants, comme par exemple la préparation du budget-programme 1997 du PAM, le mandat de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP) et la préparation des prochaines réunions du PAM.
13. Il a souligné que le PAM s'attachait actuellement à mener à bien le processus de mise au point du cadre juridique. La Conférence de Syracuse (mars 1996) a permis d'amender le Protocole tellurique avec d'ambitieux objectifs. La réunion des points focaux nationaux pour les aires spécialement protégées (ASP) tenue à Tunis a finalisé les trois annexes stipulées par le Protocole

relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée. Les trois annexes seront proposées pour adoption à la réunion des Parties contractantes.

14. Il a mentionné que la Conférence de plénipotentiaires sur le projet de protocole relatif aux déchets dangereux se tiendra à Izmir (Turquie) fin septembre 1996. A cet égard, les autorités turques l'ont informé oralement qu'elles acceptaient les dates proposées pour la tenue de la Conférence.
15. Après un bref échange de vues, le Bureau a pris note du rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités, figurant dans le document UNEP/BUR/48/3.

Point 4 de l'ordre du jour: Echange de vues sur la Coopération euro-méditerranéenne

Point 5 de l'ordre du jour: Application des décisions de la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (Barcelone, 5-8 juin 1995), de la Conférence de plénipotentiaires sur la Convention de Barcelone (Barcelone, 9-10 juin 1995) et du Bureau des Parties contractantes (Rabat, 9-10 novembre 1995):

16. En ce qui concerne les différents sujets abordés dans le rapport sur l'état d'avancement, le Coordonnateur a fait allusion aux recommandations spécifiques proposées par le Secrétariat à propos des divers points dudit rapport et il a demandé au Bureau de se prononcer.
17. Le Bureau a examiné en détail les différents sujets abordés au titre des points 4 et 5 de l'ordre du jour et a pris les décisions suivantes:
 - (a) Coopération euro-méditerranéenne
18. Le Coordonnateur a déclaré que la Conférence de Barcelone (27-28 novembre 1995) avait souligné l'importance stratégique de la Méditerranée et que les participants s'étaient engagés à donner à leurs relations futures une nouvelle dimension fondée sur un partenariat général. Ils ont également insisté sur le besoin de renforcer la coopération avec le PAM. La Conférence a aussi alloué des ressources dans le but de financer un programme d'actions prioritaires sur l'environnement à court et moyen terme. Une partie des fonds seront réservés à la protection de l'environnement méditerranéen par le truchement du nouveau mécanisme financier mis en place par la Conférence (MEDA), lequel se fonde sur la coopération bilatérale.
19. Il a également mentionné qu'il serait souhaitable que la Commission européenne puisse accroître sa contribution volontaire au PAM, laquelle est demeurée inchangée depuis 1989.
20. La vice-présidente de Grèce a souligné qu'il était important que le PAM soit présent tout au long de ce processus de coopération euro-méditerranéenne. Elle a proposé de mettre en place un groupe de travail composé de membres du Bureau afin d'examiner les domaines d'actions prioritaires d'intérêt commun

pour tous les pays de la Méditerranée et de les présenter au nouveau mécanisme de l'Union européenne en vue de leur financement.

21. Le rapporteur espagnol a indiqué que d'autres activités menées dans le cadre du Plan d'action approuvé par la Conférence de Barcelone pouvaient être traitées comme des activités environnementales, tels les déchets solides et liquides et les ressources en eau. Il a souligné que le problème serait que la Commission européenne accorderait probablement la priorité aux investissements dans le cadre de la coopération bilatérale plutôt que multilatérale.
22. **A la fin de la discussion, le Bureau a décidé que:**
 - a. **le président du Bureau et le Coordonnateur du PAM se rendent en avril 1996 à Bruxelles en vue de mener des consultations avec l'Union européenne sur la coopération PAM/UE dans le cadre de la coopération euro-méditerranéenne et sur la possibilité d'augmenter la contribution volontaire de l'Union européenne au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée;**
 - b. **une méthode efficace de coopération avec l'Union européenne soit élaborée au cours de la réunion des points focaux nationaux (Athènes, 6 - 10 mai 1996) et la réunion extraordinaire des Parties contractantes (Montpellier, 1er - 4 juillet 1996).**

(b) Description générale de la préparation du budget-programme 1997 et position des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

 - (i) Contribution au Fonds d'affectation pour la Méditerranée
23. Le Coordonnateur a informé le Bureau que toutes les majeures contributions de 1995 avaient été versées. En ce qui concerne l'Italie, il a indiqué que le système de versement des contributions avait été changé dans ce pays, ce qui devrait faciliter à l'avenir le versement des contributions italiennes. Il a déclaré que le PAM ne traversait pas de crise financière comme cela avait été le cas au cours des quelques dernières années. Les activités de 1995 et 1996 sont mises en oeuvre.
24. Le rapporteur espagnol a indiqué que les activités de son pays attendaient la lettre officielle du PNUE demandant le règlement de la contribution de 1996.
25. Le Coordonnateur a informé la réunion qu'il avait envoyé une lettre urgente au siège du PNUE lui demandant d'envoyer à toutes les Parties contractantes une note relative à leur contribution au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.
26. La vice-présidente de Grèce a informé la réunion que la contribution de son pays pour 1996 avait été versée.

(ii) Préparation du budget 1997

27. Le Coordonnateur a donné les informations sur le budget proposé pour 1997 qui devra tenir compte, outre les diverses activités, de la nouvelle situation pour ce qui est du personnel du PAM et de l'augmentation des coûts fonctionnels. Ce budget devra couvrir de nouvelles activités émanant du PAM Phase II, comme par exemple la mise en oeuvre des protocoles relatifs aux ASP et à la bio-diversité, aux sources telluriques et les nouvelles activités menées dans le cadre de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD). Il sera également nécessaire de financer les réunions qui se tiendront en 1997, telle que la réunion des Parties contractantes de Tunis. Toutes ces activités demandent qu'en 1997 toutes les contributions ordinaires au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée soient augmentées de 7%, ce qui selon l'opinion du Secrétariat ne représente pas une augmentation excessive. A cet égard, il a exprimé l'avis que l'on pourrait proposer à l'Union européenne d'augmenter sa contribution volontaire au PAM.
28. En ce qui concerne le personnel du PAM, le Coordonnateur a informé la réunion que M. L. Jeffic, Coordonnateur adjoint, prendrait sa retraite le 31 août 1996 et que fin 1996 le poste de responsable des pêcheries (hors-classe) de la FAO serait supprimé. L'ingénieur du laboratoire de Monaco (AIEA) prendra également sa retraite à la mi-1997. Ces développements donneront au PAM la possibilité de procéder à une restructuration sans accroître les effectifs au niveau du personnel.
29. Au cours de l'échange de vues sur le budget 1997, le membre espagnol du Bureau a indiqué qu'il lui serait difficile d'engager son pays à une augmentation de 7%. Il a ajouté que toute augmentation supérieure à 3.5% serait source de difficultés pour l'Espagne. Tous les autres membres du Bureau ont donné leur plein appui à la proposition du Secrétariat relative à un relèvement de la contribution volontaire de l'Union européenne.
30. **A la fin du débat, le Bureau a décidé de:**
- a. **prendre acte de la proposition du Secrétariat d'augmenter en principe de 7% les contributions ordinaires versées par les Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée afin de financer les diverses activités de PAM - Phase II;**
 - b. **autoriser le président du Bureau et le Coordonnateur du PAM à mener les consultations nécessaires auprès de l'Union européenne tant sur la possibilité de réajuster la contribution volontaire de l'Union européenne que sur le financement par le truchement de MEDA de certains projets prioritaires lancés dans le cadre de PAM - Phase II;**
 - c. **approuver la proposition du Coordonnateur de soumettre aux Parties contractantes dans le budget la création d'un poste officiel de Coordonnateur adjoint, d'un poste de Coordonnateur pour le**

MED POL et d'un poste de spécialiste en sciences marines dans le cadre du MED POL, en convertissant le poste actuel de spécialiste en sciences marines, le poste de fonctionnaire responsable des pêches (FAO) et le poste d'ingénieur de maintenance de l'AIEA(Monaco).

(c) Coopération avec la METAP

31. Le Coordonnateur a souligné que des consultations avaient été activement entreprises avec la Banque mondiale à propos de la coopération PAM/METAP. Il a énuméré trois domaines de coopération possible, à savoir le renforcement des capacités, la prévention de la pollution dans les sites critiques et la gestion des zones côtières. Il a fait remarquer que la coopération PAM/METAP présentait un profil de coopération plutôt que de concurrence.

32. **Le Bureau a décidé:**

que le Secrétariat poursuivra ses consultations avec la Banque mondiale en vue de renforcer la coopération dans les trois domaines relatif au renforcement des capacités, à la prévention de la pollution aux sites critiques et à la gestion des zones côtières.

(d) Réunion extraordinaire des Parties contractantes

33. Le Coordonnateur a expliqué les différents stades de la préparation entreprise pour la tenue de la réunion extraordinaire à Montpellier, du 1er au 4 juillet 1996 il a informé la réunion qu'un accord de pays-hôte était dans la phase finale de préparation.

34. L'observateur français a remercié le Bureau d'avoir invité la France à prendre part aux travaux de la réunion et a donné des plus amples informations sur la préparation de la réunion de Montpellier, sur le lieu de sa tenue, indiquant que les fonds nécessaires pour couvrir les coûts de la réunion seront prochainement transférés au PAM.

35. **Le Bureau a pris note de ces informations.**

(e) Réunion d'experts désignés par les gouvernements sur l'élaboration de lignes directrices pour la gestion des déblais de dragage

36. Le rapporteur espagnol a donné des informations sur la préparation de la tenue de la réunion d'experts à Valence du 20 au 22 mai 1996.

37. **Le Bureau a pris note de ces informations et a invité les Parties contractantes à prendre une part active à la réunion.**

(f) Réunion d'experts techniques sur la réduction des substances toxiques dans la Méditerranée

38. Le Coordonnateur a informé le Bureau de l'état de la préparation de la réunion d'experts techniques qui se tiendra à Marseille du 2 au 4 octobre 1996.

39. **Au cours de la brève discussion, la question du statut de la réunion ainsi que d'autres réunions d'experts a été soulevée et il a été recommandé que le Secrétariat mette au point cette question et rende compte au Bureau.**

40. **Le Bureau a pris note de ces informations sur la réunion et a instamment prié les Parties contractantes de prendre une part active à la réunion.**

(g) Information et formation

41. Au cours de l'échange de vues sur ce point de l'ordre du jour, il a été souligné qu'il était nécessaire d'utiliser Internet dans le cadre du PAM et il a été recommandé que dans le budget 1997 une ligne budgétaire soit réservée à cet effet.

(h) Cadre juridique

(i) Situation des instruments juridiques du PAM

42. Le Coordonnateur a exposé à la réunion la situation relative à la Convention de Barcelone et ses protocoles et a instamment prié les Parties contractantes d'accélérer les processus de ratification et d'adhésion aux instruments juridiques du PAM.

43. Il a également rendu compte à la réunion des conclusions de la Conférence de plénipotentiaires sur les amendements au Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique qui s'est tenue à Syracuse du 3 au 7 mars 1996 ainsi que des résultats de la réunion des points focaux nationaux pour les aires spécialement protégées (ASP) tenue à Tunis du 25 au 27 mars 1996. La réunion de Tunis a proposé trois annexes stipulées au titre du nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées et la diversité biologique qui sont recommandées en vue de leur approbation finale par la réunion des Parties contractantes à Montpellier.

44. Au cours de la discussion, les membres du Bureau ont fait bon accueil aux progrès réalisés en ce qui concerne le cadre juridique du PAM.

45. Le représentant espagnol a informé le Bureau que la question du statut des trois états de Croatie, Slovénie et Bosnie-Herzégovine ainsi que des dates exactes de leur accession à la Convention de Barcelone avait été résolue par l'entremise de l'Etat dépositaire. La question de la succession a également été

résolue au sein de Nations Unies. Il conviendrait donc que la position des signatures et ratifications préparée par le Secrétariat tienne compte de ces évolutions.

46. Le représentant égyptien a confirmé que les Nations Unies avaient résolu la question de la succession en se fondant sur la résolution du Conseil de Sécurité no. 47/1. Ces trois états sont considérés comme les successeurs de l'ex-Yougoslavie sur une pied d'égalité.

47. **Le Secrétariat a pris acte de ces informations et engagera les actions nécessaires.**

(ii) Troisième réunion d'experts juridiques et techniques et Conférence de plénipotentiaires sur le projet de protocole relatif aux déchets dangereux en Méditerranée

48. Le Coordonnateur a informé la réunion des démarches entreprises par le président du Bureau et le Secrétariat conformément aux décisions pertinentes de la réunion du Bureau à Rabat. Les diverses démarches ont été discutées en détail dans le rapport sur l'état d'avancement figurant dans le document UNEP/BUR/48/3. Il a également informé la réunion qu'il avait reçu un accord oral des autorités turques sur la proposition du Secrétariat relative aux nouvelles dates pour les deux réunions qui seront tenues à Izmir (Turquie).

49. Sur cette question, il y a eu un échange de vues au cours duquel le représentant de l'Espagne a signalé qu'il y avait encore un problème fondamental en ce qui concernait la portée du protocole, à savoir s'il s'agissait d'un protocole maritime ou d'un protocole terrestre.

50. Au cours de la discussion, le Bureau a été informé qu'à l'occasion des récentes réunions tenues dans le cadre du PAM à Syracuse et à Tunis, des questions d'ordre politique avaient été à nouveau soulevées. Dans le débat qui s'ensuivit, tous les membres du Bureau ont pensé qu'il convenait de suivre la tradition d'éviter toute controverse politique qui a marqué le PAM depuis ces vingt dernières années.

51. **A la fin de la discussion sur ce point, le Bureau a approuvé la recommandation suivante:**

La Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée est depuis plus de vingt ans un espace de rencontres pacifiques. Elle a réussi jusqu'à présent à éviter les controverses politiques pendant les réunions du PAM. Or, le Bureau a constaté qu'après la réunion de Barcelone de juin 1995, des initiatives ont été prises pour soulever des questions politiques en utilisant le cadre des réunions du PAM, y compris les réunions techniques. En relation avec ce qui précède, le Bureau est convenu de:

- a. inviter les Parties contractantes à s'abstenir de déclarations politiques qui n'ont aucun rapport avec les objectifs du PAM et ne sont pas conformes au droit international, rappelant que la vocation du PAM doit être strictement orientée vers la protection de l'environnement, le développement durable et la coopération régionale dans ces domaines;
 - b. transcrire cette recommandation dans le rapport de la présente réunion du Bureau que sera distribué à toutes les Parties contractantes.
- (i) Création d'un nouveau Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP)
52. Le Coordonnateur a présenté ce point et rappelé la décision des Parties contractantes lors de la Neuvième réunion ordinaire (Barcelone, 5-8 juin 1995). Il s'est rapporté aux nouvelles informations soumises par l'Espagne à propos du Centre de Barcelone qui sera financé par l'Espagne.
 53. La vice-présidente de Grèce a souligné que les informations étaient tardivement présentées et que les autorités grecques avaient besoin de les examiner. Par conséquent, elle a proposé de reporter la discussion sur ce point à la prochaine réunion du Bureau. Elle a également fourni au Bureau les informations sur le Centre de production propre Grèce/ONU et a insisté sur le besoin d'une étroite coopération technique entre les deux centres.
 54. Le rapporteur espagnol a indiqué qu'il était d'accord sur le besoin d'une pleine coopération entre les deux centres. Cependant, il n'était pas d'accord pour reporter la discussion de ce point de l'ordre du jour à la prochaine réunion du Bureau. Les Parties contractantes avaient déjà approuvé la mise en place du Centre de Barcelone et décidé que ce Centre commençait à fonctionner immédiatement.
 55. Au cours du débat, tous les membres du Bureau ont souligné l'importance de la coopération entre les Centres.
 56. **A la fin du débat, le Bureau a décidé de:**
 - a. prendre note de la présentation faite par le représentant de l'Espagne concernant le Centre de production propre en Méditerranée, en rappelant la décision des Parties contractantes d'accepter l'offre de l'Espagne de créer un Centre pour la production propre dans le cadre du PAM;
 - b. demander à l'Espagne de présenter à la prochaine réunion des points focaux nationaux (Athènes, 6-10 mai 1996) et à la réunion extraordinaire des Parties contractantes (Montpellier, 1er - 4 juillet 1996) un programme d'activités plus détaillé qui serait mis en

oeuvre en 1997 dans le cadre du PAM, par le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP);

- c. d'inviter tous les centres de production propre dans la région de la Méditerranée à coopérer et à coordonner leurs activités en vue de renforcer la coopération méditerranéenne dans ce domaine et d'éviter tout double-emploi.**

(j) Développement durable

- (i) Projet de mandat de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

57. M. I. Dharat, Administrateur de Programme (hors classe) a présenté le document UNEP/BUR/48/4 sur le mandat de la Commission. Il a informé la réunion sur la teneur du document qui est une synthèse des diverses observations reçues des Parties contractantes et propose la marche à suivre sur ce mandat, le lieu et la date de la première réunion de la Commission.
58. Le Bureau a procédé à un échange de vues sur le projet de mandat et a convenu de proposer les lignes directrices suivantes à la prochaine réunion des points focaux nationaux sur certains points importants.

Statut de la Commission

- (1) La Commission est créée comme un organe consultatif dans le cadre du PAM.

Composition de la Commission

- (2) La Commission est composée d'un représentant de chacune des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et de représentants de réseau d'autorités locales, de réseaux socio-économiques, d'organisations non gouvernementales et d'experts à titre individuel (le nombre de représentants de pays n'étant pas Partie contractante à la Convention sera déterminé par les négociations).
- (3) Tous les représentants prennent part à la Commission sur un pied d'égalité.
- (4) En tant qu'organe consultatif, la Commission ne dispose pas de système de vote. Elle adopte ses décisions par consensus.

Groupe consultatif de haut niveau

- (5) La Commission étant un organe consultatif pour le PAM, il n'y a aucun besoin de créer un autre groupe consultatif.

59. **En ce qui concerne les dates et le lieu de la première réunion de la Commission, le Bureau a décidé:**

- a. **d'accepter l'offre de Maroc d'accueillir la première réunion dans la ville de Fez au cours du mois de décembre 1996. Les dates exactes seront arrêtées après consultation relative entre le pays-hôte et le Secrétariat. Le Secrétariat a rappelé qu'un montant de 40,000 dollars E.U. est disponible dans le budget de 1996 pour cette réunion. L'Espagne a également proposé de coopérer à l'organisation de la première réunion de la Commission.**
- b. **de demander à la réunion des point focaux nationaux (Athènes, 6 - 10 mai 1996) d'examiner et de finaliser le projet de mandat sur la base des observations reçues des Parties contractantes et des lignes directrices proposées par la présente réunion du Bureau**
- c. **de demander à la réunion extraordinaire des Parties contractantes (Montpellier, 1er - 4 juillet 1996) d'examiner et d'approuver le version finale du projet de mandat ainsi que les dates et lieu de la première réunion de la Commission.**

(ii) Atelier sur la politique méditerranéenne en matière de développement durable des zones côtières

60. Le Coordonnateur a fait un exposé à la réunion sur l'état des préparatifs de l'Atelier qui sera tenu à Santorin (Grèce) les 26 et 27 avril 1996, ses objectifs et les résultats escomptés.

61. La vice-présidente de Grèce a fourni des informations complémentaires sur l'Atelier et a exprimé le souhait que toutes les Parties contractantes participent à cette réunion.

62. **Le Bureau a pris note de cette information et invité ses membres à assurer la participation à l'Atelier sur la politique de leurs pays respectifs à un haut niveau.**

Point 6 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau

63. La réunion a décidé de tenir la prochaine réunion du Bureau à Athènes (Grèce) au cours de la deuxième quinzaine du mois d'octobre 1996. Les dates exactes seront arrêtées après les consultations nécessaires.

Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses

64. Le Secrétariat a distribué à l'attention des participants deux documents d'information, l'un sur la composition du Bureau des réunions et conférences des Parties contractantes (1975 - 1995) (UNEP/BUR/48/Inf.3) et l'autre sur le répertoire des organisations non-gouvernementales et partenaires du PAM (UNEP/BUR/48/Inf.4).

65. La réunion a pris note des deux documents.

Point 8 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

66. Le Bureau s'est réuni pour sa deuxième session le 1er avril à 20 h au cours de laquelle il a adopté trois décisions relatives au budget 1997, aux questions d'ordre politiques soulevées dans le cadre du PAM et au Centre de production propre en Méditerranée. Le Bureau a autorisé le rapporteur et le Secrétariat à préparer le rapport, y compris les décisions de la réunion portant sur tous les autres points et à l'envoyer à tous les membres du Bureau en vue de leurs commentaires avant qu'il ne soit finalisé et distribué.

Point 9 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

67. Après l'échange habituel de civilités, le président, au nom des membres du Bureau, a remercié le pays hôte pour l'excellente organisation de la réunion et l'hospitalité qu'il leur a témoignée.
68. Le président a prononcé la clôture de la réunion le lundi 1er avril 1996 à 21 h 30.

ANNEXE I

**List of Participants
Liste des Participants**

MOROCCO
MAROC

Président
S.E. M. Nourdine BENOMAR ALAMI
Ministre de l'environnement
Ministère de l'environnement
36 avenue des Héros
Rabat
Maroc

Tel. No. (212) (7) 777697 - 777668
Fax No. (212) (7) 772765 - 777697

GREECE
GRECE

Vice-President
H.E. Ms. Elisavet PAPAZOI
Deputy Minister
Ministry of the Environment, Physical
Planning and Public Works
17, Amaliados Street
115 23 Athens
Greece

Tel. No. (30) (1) 644 7493
Fax No. (30) (1) 643 2589

EGYPT
EGYPTE

Vice-President
Mr. Salah Hafez
Chief Executive Officer
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
Cabinet of Ministers
17 Teiba Street
El Mohandseen/Dokki
Giza, Cairo
Egypt

Tel. No. (20) (2) 360 1243 - 360 1191
Fax No. (20) (2) 36 10764, Tlx. 91-93794

ISRAEL
ISRAEL

Vice-President

Mr. Dror AMIR

Director

Division of International Relations and
Special Projects

Ministry of the Environment

P.O. Box 34033

8 Kanfei Nesharim Street

95464 Jerusalem

Israel

Tel. No. (972) (2) 6553 745-6

Fax No. (972) (2) 6553 752

SPAIN
ESPAGNE

Rapporteur

Mr. Joaquin Ros

Asesor Ejecutivo

Gabinete de la Secretaria de Estado

Secretaria de Estado e Medio Ambiente y
Vivienda

Ministerio de Obras Publicas,

Transportes y Medio Ambiente

Plaza de San Juan de la Cruz s/n

28071 Madrid

Spain

Tel. No. (34)(1) 597 6005

Fax No. (34)(1) 597 6437

OBSERVERS

FRANCE
FRANCE

Mr. Jacques Devèze

Chargé de mission auprès de la
direction générale de l'administration
et de développement

representant Madame Corinne Lepage

Ministère de l' environnement

20 Avenue de Ségur

75007 Paris Cedex 07SP

France

Tel. No. (33) (1) 4219 1624

Fax No. (33) (1) 4219 1834

ADVISERS-COUNSELLERS

MOROCCO
MAROC

Ms. Bani Layachi

Directeur de l'observation, des études
et de la coordination
Ministère de l'Environnement
36 Avenue Al Abtal - Agdal
Rabat
Maroc

Tel. No. (212) (7) 772671
(212) (7) 772640
Fax No. (212) (7) 777697

Mr. Tahar Tahry

Chef de Cabinet de M. le Ministre
Ministère de l'Environnement
36 Avenue des Héros
Rabat
Maroc

Tel. No. (212) (7) 777697
(212) (7) 777668
Fax No. (212) (7) 777697
(212) (7) 772756

GREECE
GRECE

Mr. A. Lascaratos

MAP Liaison Officer
University of Athens
Department of Applied Physics
11 Tilemachou Street
114 72 Athens
Greece

Tel. No. (30) (1) 361 3504
Fax No. (30) (1) 360 8518

Mr. C. Cartalis

Advisor to the Deputy Minister
of the Environment, Physical Planning
and Public Works
17, Amaliados Street
115 23 Athens
Greece

Tel. No. (30) (1) 644 7493

Fax No. (30) (1) 643 2589

**EGYPT
EGYPTE**

Mr. Mohamed Fawzi

Head Environmental Management Sector
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
Cabinet of Ministers
17 Teiba Street
El Mohandseen/Dokki
Giza, Cairo
Egypt

Tel. No. (20) (2) 360 1243 - 360 1191

Fax No. (20) (2) 36 10764, Tlx. 91-93794

Mr. Abdul Gafat Aldib

Director of Department of Environment and
Sustainable Development
Ministry of Foreign Affairs
Cornich El Nile Street
Cairo
Egypt

Tel. and Fax (20) (2) 574 7847

UNEP/COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP)
PNUE/UNITE DE COORDINATION DU
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
(PAM)

Mr. Lucien Chabason
Coordinator

Mr. Ibrahim Dharat
Senior Programme Officer

P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Av.
11610 Athens
Greece

Tel. No.(30) (1) 7253190
Tlx. No.21-222564 MEDU
Fax No. (30) (1) 7253197
Cables: UNITERRA
E-Mail:unepmedu@compulink.gr